

Paris, le 5 juillet 1960

153

Cher Monsieur,

Je vous adresse les renseignements que j'ai pu recueillir à propos de l'affaire Capra-Jodar.

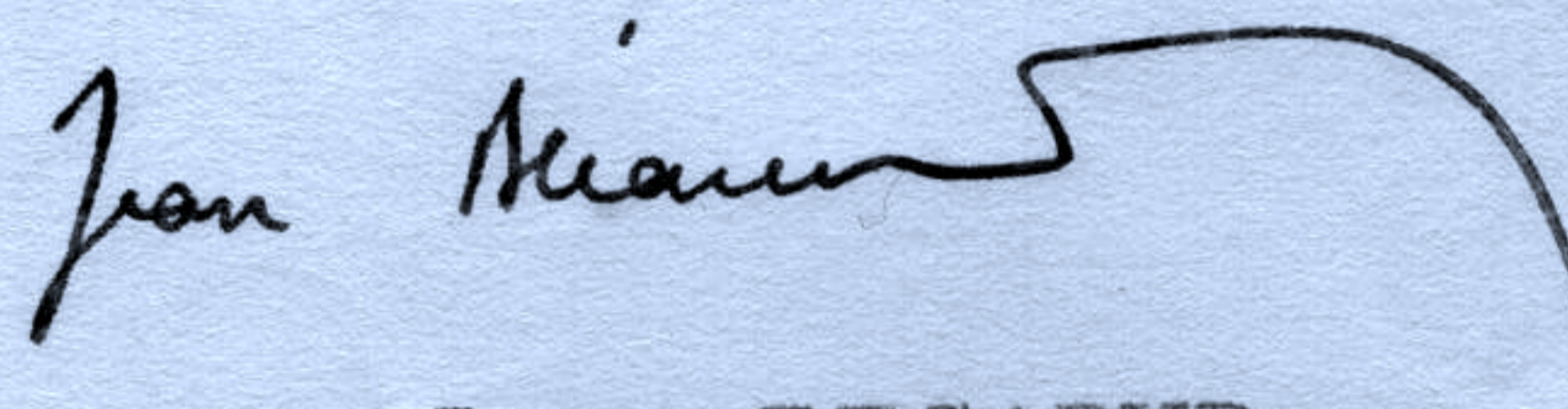
Vous trouverez ci-joint :

- 1° le texte de la loi du 31 décembre 1959, dont l'article 23 concerne le cas de Melle Jodar,
- 2° les interventions qui ont eu lieu au cours des séances de l'Assemblée Nationale et du Sénat et qui ont trait à l'affaire.

Il n'y a pas eu d'exposé des motifs, car les nouvelles dispositions sont dues, comme vous le verrez, à un amendement d'origine parlementaire déposé sous forme d'article additionnel.

A mon tour, je me permets de vous présenter une requête. Serait-il possible d'avoir le service du Bulletin de l'O.P.E. ? Il serait pour moi, comme je crois vous l'avoir dit, de la plus grande utilité pour suivre l'évolution espagnole. J'ajoute que je pourrais mettre le bulletin à la disposition des Sénateurs, car il constitue une source d'information dont nous n'avons pas l'équivalent.

D'avance, je vous adresse tous mes remerciements pour ce que vous pourrez faire dans ce sens et vous prie de croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.



Jean BECARUD  
Administrateur à la Bibliothèque  
du Sénat  
Palais du Luxembourg - Paris 6<sup>e</sup>

Monsieur Manuel de IRUJO  
50, rue Singer  
PARIS 16<sup>ème</sup>

*Hace dos o tres semanas  
le dije que le le enviara  
el O.P.E. de la encuesta correspondiente*

*Hace cuatro semanas*